



RENTREE SCOLAIRE 2020 – REPERES POUR L'ORGANISATION DE L'INTERNAT EN CONTEXTE COVID

Depuis le 1^{er} septembre 2020, les écoles et établissements scolaires ont rouvert dans le cadre de protocoles arrêtés par les autorités sanitaires. Le protocole sanitaire qui s'applique pour la rentrée scolaire 2020/2021 s'appuie notamment sur l'avis rendu le 7 juillet par le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

La présente fiche vise à présenter les recommandations spécifiques à la gestion de l'internat au CFA HDC.

Une part importante des apprentis du CFA est hébergée dans l'internat. Il est donc essentiel d'en assurer le bon fonctionnement.

Mesures générales

Les apprentis bénéficient d'une sensibilisation renforcée au respect des gestes barrières par voie d'affichage.

Des masques sont mis à leur disposition (3 par jour pour les internes).

Les personnels ainsi que les apprentis portent un masque.

Il est mis à leur disposition du gel hydroalcoolique dans les espaces collectifs ainsi que du savon liquide dans les sanitaires.

Le personnel en charge de la surveillance a également bénéficié d'une présentation des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat.

Un nettoyage quotidien est assuré. Une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves est également réalisée au minimum une fois par jour.

Une aération régulière des espaces collectifs est assurée. Les élèves sont sensibilisés à la nécessité d'aérer fréquemment leurs chambres.

Les déplacements dans l'internat sont limités (accès limité à sa chambre et par ½ étage).

Le linge de lit (couverture et oreiller) ne sera pas mis à disposition par le CFA.

Mesures relatives à la distanciation et au brassage

Les chambres sont aménagées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les lits ;

Les chambres et sanitaires sont partagés, dans la mesure du possible, par les élèves d'une même classe.

Autres recommandations

Les recommandations ci-après sont mises en œuvre en fonction du niveau de circulation du virus dans le territoire et des contraintes propres à l'établissement.

- Organisation de rotations pour l'accès aux espaces collectifs (salles de douches, salle de restauration ou de vie commune) pour limiter le brassage et permettre, dans la mesure du possible, une désinfection régulière,
- Renforcement de la fréquence de nettoyage et de désinfection des locaux et des surfaces,
- Autorisation des sorties libres jusque 21 heures au maximum,
- Annulation des sorties accompagnées par les animateurs de l'internat jusqu'à nouvel ordre.